Envoyé en préfecture le 07/10/2019
Reçu en préfecture le 07/10/2019
Affiché le
ID : 005-210500617-20190927-2019_09_7-DE

N° : 2019_09_7

REPUBLIQUE FRANCAISE

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GAP

Le vingt sept septembre deux mille dix neuf à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	20/09/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/10/2019

OBJET :

Installation de caméras de vidéo protection

Étaient présents :
M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , Mme Monique PARA , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL , Mme Vanessa PICARD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :
Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Véronique GREUSARD, M. Vincent MEDILI procuration à M. François DAROUX, M. Claude BOUTRON procuration à M. Jérôme MAZET, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Elodie BRUTINEL LARDIER procuration à Mme Ginette MOSTACHI

Absent(s) :
Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La ville de Gap continue à améliorer son dispositif de vidéo-protection sur son territoire. A ce jour, 97 caméras dont 2 mobiles sont reliées au centre de supervision urbain.

L'objectif fixé minimum est de 120 caméras de voie publique installées à la fin de l'année 2019.

Cette extension et ce renforcement passeront également par l'installation de caméras fixes type quadra-vision, système monobloc de 4 caméras, associées à 1 dôme mobile existant ou en cours d'installation permettant une surveillance à 360° en continu.

Les sites retenus sont les suivants :

- Carrefour du Sénateur : une quadra + 1 dôme,
- Carrefour de tokoro : une quadra + 1 dôme,
- Carrefour de la justice : une quadra + 1 dôme,
- Carrefour des Cèdres : une quadra + 1 dôme,
- Carrefour Emile Fabre : une quadra + 1 dôme,
- Carrefour du Commandant Dumont : une quadra + 1 dôme,
- Carrefour Simone Veil : une quadra + 1 dôme,
- Carrefour de Porte-Colombe : une quadra + 1 dôme,
- Carrefour des 3 Fontaines : une quadra + 1 dôme,
- Carrefour des Prés : une quadra + 1 dôme,
- Place Jean Marcellin : une quadra + 1 dôme,
- Place Saint-Arnoux : 3 quadras + 3 dômes.

Deux nouvelles caméras dômes sont également envisagées faisant suite à des demandes des services de police et de résidents :

- Place Saint Christophe,
- Rue Louis Balmens/Champolion.

Le comité d'éthique a été réuni le 20 septembre 2019 conformément à la charte d'éthique.

Les demandes de subventions auprès des différents financeurs seront effectuées par voie de décision

Décision :

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 septembre 2019 et vu l'avis favorable du comité d'éthique du 20 septembre 2019, il est proposé au conseil municipal :

Article unique : D'autoriser l'installation de caméras dont la liste des sites est présentée ci-avant.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- POUR : 35
- ABSTENTION(S) : 7
M. Joël REYNIER, Mme Isabelle DAVID, M. François-Olivier CHARTIER, M. Pierre-Yves LOMBARD, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Christophe PIERREL, Mme Vanessa PICARD

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 07 OCT. 2019
Affiché ou publié le : 07 OCT. 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.